

DEPARTEMENT DE L'AUBE

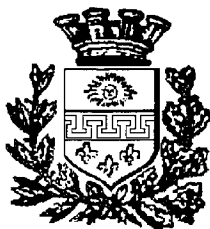
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



27 mai 2026
2026-119

Date de la convocation

21.05.2026

Date de publication

21.05.2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

Certifié exécutoire

Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt et un mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Kenan SÜSLÜ donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Absente : Nathalie THIEBAULT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

ORGANISATION DU GOÛTER SÉNIORS DE PRINTEMPS

Le rôle des seniors est essentiel dans une société. A travers le plan « Bien vieillir à Nogent », la Ville a développé depuis 2021, un certain nombre de politiques publiques à destination des « seniors » ; repas festifs, voyages, colis, pass senior, comité des sages, etc.

L'une de ces actions phares consiste en l'organisation d'un goûter de printemps. Pour en bénéficier, il suffit de remplir cumulativement les conditions suivantes :

- être âgé de plus de 70 ans,
- avoir une résidence à Nogent-sur-Seine,
- s'inscrire auprès du service pour confirmer sa présence à l'évènement.

Le goûter de printemps est alors offert gratuitement aux seniors remplissant ces conditions.

Dans l'hypothèse où le conjoint du senior ne remplit pas l'une ou l'autre des conditions s'agissant de l'âge ou de la résidence, alors l'inscription de celui-ci est soumise à une participation de 10 euros.

Cette participation modique ouvre la possibilité aux couples, d'assister ensemble au goûter.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité :

- approuve les conditions d'âge et de résidence pour bénéficier gratuitement du goûter de printemps ;
- approuve la tarification de 10 euros pour les conjoints ne remplissant pas les conditions sus-énoncées.

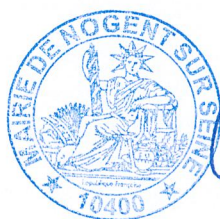
Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ.

Membres ayant voté contre : Christian ROBERT, Antonio CORREIA.

Membres s'étant abstenus : Jérôme CESVET, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à la majorité cette délibération par 24 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Marie-Claude GUELIN